

ALLIANCE IMMO 78

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 10 000 € R.C.S. VERSAILLES 800 396 871

1100 Avenue du Général de Gaulle 78 370 PLAISIR

TEL : 01.85.76.20.20 www.alliance-immo-78.fr

Barème d'honoraires

A compter du 28 avril 2017

Transaction :

Les honoraires, dans le cadre d'un mandat simple dit sans exclusivité, sont à la charge des acquéreurs.

Les honoraires dans le cadre d'un mandat semi-exclusif dit « accord » ou exclusif de vente, sont à la charge des vendeurs.

Prix de vente net vendeur	% honoraires TTC Mandat SIMPLE	% honoraires TTC Mandat ACCORD ou EXCLUSIF
Jusqu'à 200 000 €	5	6,5
De 200 001 € à 300 000 €	5	6
De 300 001 € à 400 000 €	5	5,5
400 001 € et +	5	5

En ce qui concerne les parkings, box, garages, caves et dépendances les honoraires correspondent à un montant forfaitaire de 4 000 € TTC.

Le cabinet ALLIANCE IMMO 78 ne peut prétendre à aucune perception de fonds avant la signature de l'acte authentique définitif chez le Notaire.

Location :

Les honoraires à la charge du locataire portent sur les prestations de visite de constitution de dossier et de rédaction du bail ainsi que d'état des lieux d'entrée (selon la zone 8, 10 ou 12 € T.T.C. au m² de la surface habitable du logement loué et 3 € du m² T.T.C. pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée quelle que soit la zone).

Les honoraires à la charge du bailleur sont égaux à ceux du locataire.